



3ème PUCES MARINES à PORT-MANECH

Le dimanche 21 mai 2023 sur le Port

Vente extérieure de 9h00 à 18h00, accueil exposants dès 7h30.

Pour tout renseignement, contacter le 06 81 74 60 14

ORGANISATEUR : Association des Pêcheurs Plaisanciers de Port-Manech

INSCRIPTION :

Nom, prénom des participants :

Adresse :

Tel : **Mail :**

Particulier :

☐

Professionnel :

☐

Photocopie d'une pièce d'identité obligatoire :

POUR LES COMMERCANTS : N° d'immatriculation au registre du commerce

Emplacement :

8€ la table de 1.80m  **Nbre de tables x 8€ =€**

4€ le m sans table  **Nbre de mètres x 4€ =€**

Coupon à renvoyer accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de :

l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Port Manech avant le 11 Mai 2023,

à Mr MAGREY 27 Celan 29920 Névez.

michel.magrey@orange.fr

Nous vous rappelons que les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés. De plus aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an sur l'ensemble du territoire national.

- La vente est exclusivement réservée aux objet de marine, materiel nautique, de plongée, de décoration marine, accastillage, surf, kayak, voile, stand up paddle, objets d'art marin...

- Respect des obligations sanitaires en vigueur

FAIT à..... le.....

Préciser » lu et approuvé »

Signature



REGLEMENT DES PUCES MARINES

- Les puces sont ouvertes à tous, professionnels, particuliers, associations.
- Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront exposer et vendre.
- Pas d'exposant alimentaires. La vente est exclusivement réservée aux objet de marine, materiel nautique, de décoration marine, accastillage, sports nautiques
- La vente ou le don d'animaux est strictement interdit.
- L'inscription sera enregistrée après réception par les organisateurs, du bulletin dûment rempli, signé, accompagné du chèque de règlement et d'une photocopie de la pièce d'identité. Celle-ci pourra être demandée le jour de la manifestation.
- Chaque exposant se verra attribué un numéro d'emplacement auquel il devra se tenir. L'attribution des places se fera suivant l'ordre d'inscription et ne sera aucunement modifiable sans avis favorable de l'organisateur.
- La mise en place pourra s'effectuer à partir de 7h30 jusqu' à 8h45.
- Les exposants s'engagent à ouvrir leurs stands de 9h00 à 18h00
- Les organisateurs se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre et la moralité de la manifestation.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, casse, tout autre incident ou préjudice subi.
- Respect du règlement sanitaire en vigueur
- En raison des frais engagés, les absences et éventuelles conditions climatiques difficiles ne pourront donner droit à remboursement de l'inscription.
- Les organisateurs proposeront sur place un stand de restauration (buvette et galette saucisse.
- 1 café sera offert aux exposants

Préciser « Lu et Approuvé » Le / /2023 Signature